

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1677)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 97

présenté par
Mme Le Dain et M. Le Déaut

ARTICLE PREMIER

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 21, substituer au mot :

« émis »

les mots :

« dans les points atypiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

La notion de « niveau de champ émis » est vague et extensive. Il convient donc de préciser ce point, qui ne saurait concerner l'ensemble du territoire.